



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n^o 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 7, 8, 9, 21, 22, 23, 28, 29, 30 octobre, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 25, 26 et 27 novembre 2014

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 7 OCTOBRE 2014	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	4
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2014.....	6
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	7
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 9 OCTOBRE 2014	10
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	11
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 21 OCTOBRE 2014.....	13
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	14
CINQUIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 22 OCTOBRE 2014.....	17
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	18
SIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 23 OCTOBRE 2014	20
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	21
SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 28 OCTOBRE 2014	24
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	25
HUITIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 29 OCTOBRE 2014.....	28
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	29
NEUVIÈME SÉANCE, LE JEUDI 30 OCTOBRE 2014.....	32
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	33
DIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014	35
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	36
ONZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 6 NOVEMBRE 2014.....	38
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	39
DOUZIÈME SÉANCE, LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2014.....	43
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	44
TREIZIÈME SÉANCE, LE MARDI 11 NOVEMBRE 2014	47
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	48
QUATORZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014	51
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	52
QUINZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 13 NOVEMBRE 2014.....	53
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	54
SEIZIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014	56
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	57
DIX-SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 18 NOVEMBRE 2014	59
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	60

DIX-HUITIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014	63
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	63
DIX-NEUVIÈME SÉANCE, LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2014	68
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	69
VINGTIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014	71
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	71
VINGT ET UNIÈME SÉANCE, LE MARDI 25 NOVEMBRE 2014.....	73
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	74
VINGT-DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014.....	77
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	78
VINGT-TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2014.....	80
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	81
REMARQUES FINALES	85

ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendements adoptés
- II. Amendements et sous-amendements retirés, rejetés et irrecevables
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le mardi 7 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M^mc Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^mc Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^mc Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 38, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^mc la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose les documents cotés CAT-028 à CAT-030 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Moreau (Châteauguay) fait des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CAT-031 (annexe III).

M. Therrien (Sanguinet), M. Laframboise (Blainville) et M. Khadir (Mercier) font des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Marceau (Rousseau) propose :

QU'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n°3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, des consultations particulières quant aux amendements proposés par le ministre audit projet de loi et qu'à cette fin, elle entende les membres du comité de retraite du Régime de retraite des employés municipaux du Québec.

À 16 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Moreau (Châteauguay) de prendre la parole après les interventions des autres députés.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose les documents cotés CAT-032 et CAT-033 (annexe III).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Bernier (Montmorency), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois) et M. Therrien (Sanguinet) - 2.

Contre : M. Bernier (Montmorency), M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Rousselle (Vimont) - 9.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

La motion est rejetée.

À 18 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 34, la Commission reprend ses travaux.

M. Leclair (Beauharnois) propose :

QU'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n°3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, des consultations particulières quant aux amendements proposés par le ministre audit projet de loi et qu'à cette fin, elle entende des représentants des partis concernées, soit l'UMQ, la FADOQ et des représentants des principales associations syndicales.

À 19 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Marceau (Rousseau), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Khadir (Mercier), M. LeBel (Rimouski), M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet) - 5.

Contre : M. Bernier (Montmorency), M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Rousselle (Vimont) - 9.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 20 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire le sous-amendement.

M. Khadir (Mercier) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 21 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président apporte une correction de forme au sous-amendement.

Après débat, le sous-amendement est rejeté.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Pierre Michel Auger

LC/sq

Québec, le 7 octobre 2014

Deuxième séance, le mercredi 8 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 05, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 1.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CAT-034 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

Un débat s'engage.

M. Khadir (Mercier) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Khadir (Mercier), M. LeBel (Rimouski), M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet) - 5.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin

(Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Rousselle (Vimont) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 9.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

L'article 1, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : M. Morin (Côte-du-Sud) remplace M. le président.

L'article 2 est adopté.

Article 2.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'amendement est adopté et le nouvel article 2.1 est donc adopté.

Article 3 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 17 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président déclare le sous-amendement irrecevable puisqu'il ne se rapporte pas exclusivement à l'amendement. En effet, le sous-amendement touche à la fois l'article du projet de loi et l'amendement.

À 17 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Pierre Michel Auger

LC/sq

Québec, le 8 octobre 2014

Troisième séance, le jeudi 9 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. H. Plante (Maskinongé) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 02, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 3.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

À 15 h 24, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. le président apporte une correction de forme à l'amendement.

Après débat, l'amendement est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

À 16 h 42, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Un débat s'engage.

M. Moreau (Châteauguay) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 17 h 11, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 21 octobre 2014, à 10 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Pierre Michel Auger

LC/sq

Québec, le 9 octobre 2014

Quatrième séance, le mardi 21 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 17, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am c.

À 10 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 31 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire l'amendement coté Am c.

Après débat, l'article 3, amendé, est adopté.

Article 3.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 11 h 08, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit

À 11 h 54, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 39, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 3.1 est donc adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 5 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 37, la Commission reprend ses travaux.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 19 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire le sous-amendement coté Sam a.

Avec le consentement de la Commission, M. Moreau (Châteauguay) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

À 20 h 07, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Après débat, le sous-amendement est adopté à la majorité des voix.

M. Marceau (Rousseau) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 20 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Moreau (Châteauguay) soulève une question de règlement et mentionne que le sous-amendement est irrecevable puisqu'il va à l'encontre du sous-amendement adopté

précédemment. Ce sous-amendement aurait pour effet de rendre impossible l'atteinte des objectifs qui ont été précisés dans l'amendement. M. Marceau (Rousseau) soulève également une question de règlement et indique que ce sous-amendement n'a pour effet que d'ajouter une modalité à l'amendement à l'étude.

À 21 h 08, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

M. le président indique qu'il prend la question de règlement en délibérée.

À 21 h 10, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 21 octobre 2014

Cinquième séance, le mercredi 22 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 34, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 5 (suite) : M. le président rend sa décision sur la recevabilité du sous-amendement présenté par M. Marceau (Rousseau).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le sous-amendement est recevable. M. le président indique que, conformément à la jurisprudence parlementaire, le sous-amendement vise à ajouter une nouvelle modalité qui s'inscrit dans les objectifs ou les principes de l'amendement remplaçant l'article 5. En réponse à l'argument selon lequel le sous-amendement rendrait impossible l'atteinte des cibles fixées par l'amendement, M. le président mentionne qu'il ne revient pas à la présidence de s'assurer de la cohérence juridique du texte qui sera adopté par la Commission. C'est lors des débats sur le sous-amendement que les députés pourront faire valoir leur point de vue quant à la cohérence ou non de cet aspect que l'on veut intégrer au texte de l'article du projet de loi.

Un débat s'engage sur le sous-amendement côté Sam b.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 17 heures.

À 17 h 27, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam c (annexe II).

À 17 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 22 octobre 2014

Sixième séance, le jeudi 23 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Polo (Laval-des-Rapides) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec
- M. Frédéric Allard, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 58, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 5 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement côté Sam c.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Après débat, le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement, amendé, est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 5.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 12 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Un débat s'engage.

À 12 h 53, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 11, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

M. Therrien (Sanguinet) soulève une question de règlement quant à la recevabilité du sous-amendement.

À 15 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le sous-amendement est irrecevable. M. le président rappelle qu'une motion de sous-amendement ne peut viser à remplacer l'ensemble du texte de la motion d'amendement à l'étude. Il indique que si le député souhaite proposer une nouvelle motion d'amendement, il pourra le faire lorsque la commission aura disposé de la motion d'amendement actuellement à l'étude.

Un débat s'engage.

M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

À 15 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Allard de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Côte-du-Sud) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 28 octobre 2014, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 23 octobre 2014

Septième séance, le mardi 28 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. LeBel (Rimouski) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle de l'Assemblée nationale de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 16, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 5.1 (suite) : M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 10 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Un débat s'engage.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 16 h 02, la Commission reprend ses travaux à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

Le débat se poursuit.

À 16 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Laframboise (Blainville) retire le sous-amendement coté Sam b.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam 2 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

Après débat, l'amendement, amendé, est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 5.1, amendé, est donc adopté à la majorité des voix.

Article 6 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

À 17 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 7 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 7, amendé, est adopté.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 41, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de procéder à l'étude d'un amendement introduisant l'article 2.2.

Article 2.2 : M. Khadir (Mercier) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

M. Moreau (Châteauguay) soulève une question de règlement et demande à M. le président de statuer sur la recevabilité de l'amendement.

À 20 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est recevable puisqu'il vient préciser des éléments quant aux modalités du projet de loi et ne va pas à l'encontre du principe du projet de loi.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Article 7.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

À 21 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Laframboise (Blainville) dépose le document coté CAT-035 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 28 octobre 2014

Huitième séance, le mercredi 29 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. St-Denis (Argenteuil) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 7.1 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Moreau (Châteauguay) propose le sous-amendement coté Sam 2 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté et le nouvel article 7.1, amendé, est donc adopté.

Article 8 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 12 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

À 12 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 12 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 13, la Commission reprend ses travaux.

Une discussion s'engage sur le document coté CAT-035 déposé par M. Laframboise (Blainville) lors de la séance du 28 octobre 2014.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CAT-036 (annexe III).

Le débat se poursuit sur le sous-amendement coté Sam b.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet), M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Rousselle (Vimont) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam c (annexe II).

À 16 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 37 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire le sous-amendement coté Sam c.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam d (annexe II).

M. Laframboise (Blainville) soulève une question de règlement et indique que le sous-amendement est irrecevable puisqu'il a pour effet de dénaturer le projet de loi.

M. Marceau (Rousseau) mentionne que le sous-amendement est recevable puisqu'il ne fait que modifier une modalité du projet de loi.

M. le président indique qu'il prend la question de règlement en délibéré.

À 17 h 46, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 29 octobre 2014

Neuvième séance, le jeudi 30 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M^mc Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^mc Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^mc Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec
-

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : M. le président rend sa décision sur la recevabilité du sous-amendement présenté par M. Therrien (Sanguinet).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le sous-amendement est irrecevable. M. le président rappelle que selon la jurisprudence parlementaire, le sous-amendement doit se rapporter à l'objet de l'amendement en discussion et ne peut changer la nature de la motion d'amendement. M. le président indique que le sous-amendement présenté par M. Therrien (Sanguinet) dénature la motion d'amendement présentée par M. le ministre. Le sous-amendement a pour effet de changer et non de préciser l'objet de l'amendement. M. le président mentionne que le contenu du sous-amendement s'apparente davantage à un amendement concurrent à l'amendement présenté par M. le ministre.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Côte-du-Sud) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 12 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam e (annexe II).

À 12 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 30 octobre 2014

Dixième séance, le mercredi 5 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autres participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 45, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam e.

À 16 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude du sous-amendement.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam f (annexe II).

À 16 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 22 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire le sous-amendement coté Sam f.

À 17 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam g (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 5 novembre 2014

Onzième séance, le jeudi 6 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Cousineau (Bertrand) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M^{me} Ménard (Laporte) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Rousselle (Vimont)
- M. St-Denis (Argenteuil) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec
- M. André Lorquet, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 34, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam g.

Avec le consentement de la Commission, le sous-amendement coté Sam g est retiré.

Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 10.

M. Marceau (Rousseau) propose le sous-amendement coté Sam h (annexe II).

À 12 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. le président apporte une correction de forme au sous-amendement.

Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 16, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Marceau (Rousseau) retire le sous-amendement coté Sam h.

À 15 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am 10.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 8.

Article 9 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Article 10 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) remplace M. le président.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 11 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté.

Article 12 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Laframboise (Blainville), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Laframboise (Blainville), M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet) - 3.

Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Habel (Sainte-Rose), M. Hardy (Saint-François), M^{me} Ménard (Laporte), M. Moreau (Châteauguay), M. Rousselle (Vimont) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Lorquet de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Habel (Sainte-Rose), M. Laframboise (Blainville), M^{me} Ménard (Laporte), M. Moreau (Châteauguay), M. Rousselle (Vimont) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Contre : M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet) - 2.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article, amendé, est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Habel (Sainte-Rose), M. Laframboise (Blainville), M^{me} Ménard (Laporte), M. Moreau (Châteauguay), M. Rousselle (Vimont) et M. St-Denis (Argenteuil) - 7.

Contre : M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet) - 2.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'article 12, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 12.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

À 17 h 53, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 10 novembre 2014, à 14 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 6 novembre 2014

Douzième séance, le lundi 10 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
- M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Ouimet (Fabre) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 11, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12.1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 15.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 14 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Laframboise (Blainville), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Matte (Portneuf), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Ouimet (Fabre) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) - 8.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Ouimet (Fabre) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Laframboise (Blainville), M. Matte (Portneuf), M. Moreau (Châteauguay), M. Ouimet (Fabre) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) - 8.

Contre : M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 12.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 8, de l'amendement coté Am 10 et du sous-amendement coté Sam e suspendue précédemment.

Article 8 (suite) : Un débat s'engage.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Laframboise (Blainville), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Matte (Portneuf), M. Moreau (Châteauguay), M. Ouimet (Fabre) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) - 7.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam i (annexe II).

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 11 novembre 2014, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 10 novembre 2014

Treizième séance, le mardi 11 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M^mc Nichols (Vaudreuil)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^mc Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^mc Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 11, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu d'observer une minute de silence à 11 heures à l'occasion du jour du Souvenir.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam i.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 heures, la Commission observe une minute de silence à l'occasion du jour du Souvenir.

Le débat se poursuit.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau) et M. Therrien (Sanguinet) - 3.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Rousselle (Vimont) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 8.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

À 11 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam j (annexe II).

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 38, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Habel (Sainte-Rose), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Rousselle (Vimont) - 8.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam k (annexe II).

À 19 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 19 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Côte-du-Sud) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 21 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 11 novembre 2014

Quatorzième séance, le mercredi 12 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^mc Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^mc Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^mc Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 50, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : Il est convenu de suspendre l'étude du sous-amendement coté Sam k, de l'amendement coté Am 10 et de l'article 8.

Article 13 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 13 est donc supprimé.

Article 14 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 14, amendé, est adopté.

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

M. Therrien (Sanguinet) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 15 h 11, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 12 novembre 2014

Quinzième séance, le jeudi 13 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Traversy (Terrebonne) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 15 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 15, amendé, est adopté.

Article 16 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 16, amendé, est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Intitulé du chapitre II.1 et articles 17.1 à 17.3 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

À 17 h 50, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 11 novembre 2014, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 13 novembre 2014

Seizième séance, le vendredi 14 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Giguère (Saint-Maurice) en remplacement de M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Simard (Dubuc) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Frédéric Allard, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 34, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Intitulé du chapitre II.1 et articles 17.1 à 17.3 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 20.

Il est convenu de permettre à M. Allard de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CAT-037 (annexe III).

L'amendement est adopté et l'intitulé du chapitre II.1 et les nouveaux articles 17.1 à 17.3 sont donc adoptés.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 18.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 11 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Un débat s'engage.

À 12 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude du sous-amendement.

Le débat se poursuit.

À 12 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 18 novembre 2014, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 14 novembre 2014

Dix-septième séance, le mardi 18 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 12, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 18.1 (suite): Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 21.

À 11 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 49, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CAT-038 (annexe III).

Le débat se poursuit.

Il est convenu de reprendre l'étude du sous-amendement coté Sam a suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Therrien (Sanguinet) de poursuivre son intervention au-delà du temps qui lui est imparti sur le sous-amendement.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Rousselle (Vimont) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 9.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. Marceau (Rousseau) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté et le nouvel article 18.1, amendé, est adopté.

Article 19 : M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

À 17 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 41, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire l'amendement coté Am e.

Un débat s'engage.

À 19 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 19 est adopté.

Il est convenu de procéder à une discussion sur la question de l'indexation des retraités.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

À 20 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Article 20 : L'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 18 novembre 2014

Dix-huitième séance, le mercredi 19 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 45, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 24 (suite) : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Article 26 : M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

À 12 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Laframboise (Blainville) soulève une question de règlement et indique que l'amendement est irrecevable puisqu'il a pour effet d'engager des fonds publics.

À 12 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. le président indique qu'il prend la question de règlement en délibéré.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 27.

Article 27 : Un débat s'engage.

M. Leclair (Beauharnois) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

À 12 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 30, la Commission reprend ses travaux.

Un débat s'engage.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Leclair (Beauharnois) retire l'amendement coté Am g.

M. Leclair (Beauharnois) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 27, amendé, est adopté.

Article 26 (suite) : M. le président rend sa décision sur la recevabilité de l'amendement présenté par M. Therrien (Sanguinet).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est recevable. M. le président indique qu'à la lumière des critères établis par la jurisprudence parlementaire, on constate que le projet de loi n° 3 lui-même n'a pas pour effet d'engager des fonds publics. En effet, bien que ce projet de loi traite de régimes de retraite et d'aspects financiers liés à ces régimes, il ne contient aucune disposition prévoyant que les sommes sont directement prises sur le Fonds consolidé du revenu. La formule généralement utilisée à cet égard étant la suivante : « que les sommes requises pour son application sont prises à même le Fonds consolidé du revenu ». M. le président rappelle qu'il s'agit là d'un des éléments déterminants lors de l'analyse de la recevabilité d'un amendement sous l'angle de l'initiative financière de la Couronne. Ainsi, même si l'article 26 tel qu'amendé venait à être adopté, aucune dépense d'argent ne serait exécutoire. En effet, la dépense d'une telle somme d'argent ne découlerait pas directement de cette disposition du projet de loi n° 3, mais plutôt d'une autre mesure législative qui devrait être également soumise au Parlement pour engager cette somme, soit un projet de loi de crédits.

Après débat, l'amendement coté Am f est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Rousselle (Vimont) - 8.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 26, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 8, de l'amendement coté Am 10 et du sous-amendement coté Sam k suspendue précédemment.

Article 8 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam k.

À 16 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Therrien (Sanguinet) retire le sous-amendement coté Sam k.

M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 17 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 28 minutes.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Rousselle (Vimont), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Article 28 : Un débat s'engage.

M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté.

Intitulé de la section III du chapitre III et articles 29 à 41 : M. Laframboise (Blainville) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

À 17 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 19 novembre 2014

Dix-neuvième séance, le jeudi 20 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 57, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Intitulé de la section III du chapitre III et articles 29 à 41 (suite) : M. Laframboise (Blainville) demande à M. le président de statuer sur la recevabilité de l'amendement coté Am h.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est irrecevable puisqu'il vise à remplacer l'ensemble de la section III du projet de loi.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Article 30 : Après débat, l'article 30 est adopté.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté.

Article 33 : Après débat, l'article 33 est adopté.

Article 34 : Après débat, l'article 34 est adopté.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 36 : Après débat, l'article 36 est adopté.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

Article 39 : Après débat, l'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Article 41 : Après débat, l'article 41 est adopté.

À 17 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 36 minutes.

Article 42 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 21 novembre 2014, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 20 novembre 2014

Vingtième séance, le vendredi 21 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 38, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 42 (suite) : Un débat s'engage.

À 10 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Leclair (Beauharnois) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

À 10 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M. Matte (Portneuf), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Rousselle (Vimont) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 7.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M. Villeneuve (Berthier) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

À 12 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 25 novembre 2014, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 21 novembre 2014

Vingt et unième séance, le mardi 25 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Bergeron (Verchère) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madelaine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Jolin-Barette (Borduas) en remplacement de M. Laframboise (Blainville)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre député présent :

- M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 08, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 42 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am j est rejeté.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

À 11 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 47, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am L (annexe II).

À 16 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

M. Morin (Côte-du-Sud) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Auger (Champlain) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 20 h 29, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de procéder à une discussion sur le déroulement des travaux à venir concernant l'étude détaillée du projet de loi.

Une discussion s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Therrien (Sanguinet) dépose le document coté CAT-039 (annexe III).

La discussion se poursuit.

Article 42 (suite) : Après débat, l'amendement est rejeté.

L'article 42, amendé, est adopté.

Article 43 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 43, amendé, est adopté.

Article 44 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

À 20 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 44, amendé, est adopté.

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté.

Article 46 : M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

À 21 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 25 novembre 2014

Vingt-deuxième séance, le mercredi 26 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 09, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 46 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am m.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

Après débat, l'amendement est rejeté.

L'article 46 est adopté à la majorité des voix.

Article 47 : Après débat, l'article 47 est adopté.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

Article 49 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

À 16 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 49, amendé, est adopté.

Article 49.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 49.1 est donc adopté.

Article 50 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 50, amendé, est adopté.

Article 51 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 51, amendé, est adopté.

Article 52 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 52, amendé, est adopté.

Article 53 : Après débat, l'article 53 est adopté.

M. Moreau (Châteauguay) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 17 h 32, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 26 novembre 2014

Vingt-troisième séance, le jeudi 27 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} octobre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lemay (Masson)
- M. Marceau (Rousseau) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Therrien (Sanguinet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail et de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Denys Jean, président, Régie des rentes du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 27, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 53.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 53.1 est donc adopté.

Article 53.3 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Jean de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 53.3 est donc adopté.

Article 54 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 54, amendé, est adopté.

Il est convenu de procéder à une discussion sur l'article 53.3 adopté précédemment.

Une discussion s'engage.

Article 54.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 36 (annexe I).

Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CAT-040 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 54.1 est donc adopté.

Article 55 : Après débat, l'article 55 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude d'un amendement introduisant l'article 53.2.

Article 53.2 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 37 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 46, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 53.2 est donc adopté.

Article 55.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 38 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 55.1 est donc adopté.

Article 55.2 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 39 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 55.2 est donc adopté.

Articles 56 et 57 : Les articles 56 et 57 sont adoptés.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 12 et de l'amendement coté Am 14 adoptés précédemment.

Article 12 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Moreau (Châteauguay) retire l'amendement coté Am 14. Par conséquent, cet amendement porte maintenant la cote Am n (annexe II).

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'amendement coté Am 40 (annexe I).

M. Laframboise (Blainville) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Laframboise (Blainville), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Laframboise (Blainville) - 1.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Hardy (Saint-François), M. Leclair (Beauharnois), M. Marceau (Rousseau), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Côte-du-Sud), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Rousselle (Vimont), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 12.

Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 16 et l'amendement coté Am 19 adoptés précédemment.

Article 16 (suite) : M. Therrien (Sanguinet) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

L'article 16, amendé, est adopté.

Article 57.1 : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 41 (annexe I).

À 16 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté et le nouvel article 57.1 est donc adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 6 adopté précédemment.

Article 6 (suite) : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 42 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 29 adopté précédemment.

Article 29 (suite) : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 43 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 29, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'amendement coté Am 29 introduisant l'article 49.1 adopté précédemment.

Article 49.1 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Moreau (Châteauguay) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté et le nouvel article 49.1, amendé, est adopté.

Article 58 : L'article 58 est adopté.

Intitulés des chapitres, des sections et des sous-sections : M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 44 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 45 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 46 (annexe I).

L'amendement est adopté.

À 16 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Moreau (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 47 (annexe I).

À 16 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté.

Les intitulés des chapitres, des sections et des sous-sections, amendés, sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Auger (Champlain), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Laframboise (Blainville), M. Therrien (Sanguinet), M. Moreau (Châteauguay) font des remarques finales.

À 17 h 19, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 3 décembre 2014, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/sq

Québec, le 27 novembre 2014

ANNEXE I

Amendements et sous-amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements et sous-amendements retirés, rejetés et irrecevables

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ville de Terrebonne. <i>Mémoire de la Ville de Terrebonne</i> . 26 août 2014. 8 p. Déposé le 7 octobre 2014.	CAT-028
APVRQ. [Lettre du président de l'APVRQ au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire]. 11 septembre 2014. 2 f. Déposé le 7 octobre 2014.	CAT-029
Ville de Lévis. <i>Intervention du maire de la Ville de Lévis, monsieur Gilles Lehouillier, sur les Régimes de retraite</i> . 2 septembre 2014. 5 p. Déposé le 7 octobre 2014	CAT-030
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. [Propositions d'amendements au projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal]. Non daté. Non paginé. Déposé le 7 octobre 2014.	CAT-031
Fédération québécoise des municipalités. <i>Résolution CE-2014-09-11/12 Projet de loi n°3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> . 18 septembre 2014. 2f. Déposé le 7 octobre 2014.	CAT-032
Association des directeurs généraux des MRC du Québec. <i>Résolution – CA-75-1 Régime de retraite des employés municipaux du Québec</i> . 22 septembre 2014. 2f. Déposé le 7 octobre 2014.	CAT-033
ADMQ. <i>Résolution adoptée en vertu des dispositions de l'article 38 du Règlement général de l'ADMQ</i> . 3 octobre 2014. 1 f. Déposé le 8 octobre 2014.	CAT-034
Verreault, Gaston. [Lettre de M. Gaston Verreault, membre de comités de retraite à la Ville de Québec, concernant le projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal]. 27 octobre 2014. 2 p. Déposé le 28 octobre 2014.	CAT-035
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. [Proposition d'amendement introduisant l'article 55.2 au projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal]. Non daté. 1 f. Déposé le 29 octobre 2014.	CAT-036
Aon Hewitt. <i>Régime de retraite des employés municipaux du Québec. Rencontre d'information</i> . 17 avril 2014. 44 p. Déposé le 14 novembre 2014.	CAT-037
Régie des rentes du Québec. <i>Ligne du temps des évaluations actuarielles à produire dans le cadre du projet de loi n° 3</i> . Non daté. 3 f. Déposé le 18 novembre 2014.	CAT-038
Therrien, Alain. [Propositions d'amendement du député de Sanguinet aux articles 12 et 16 du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal]. Non daté. 3 f. Déposé le 25 novembre 2014.	CAT-039

Régie des rentes du Québec. [Fiche d'information concernant l'amendement introduisant l'article 54.1 au projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal]. 26 novembre 2014. 2 p. Déposé le 27 novembre 2014.

CAT-040